François Bourgoing

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1616 — Sorti : 1640

Né à Bourges, le 1589 ?

Mort à Picpus, le 1644

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir :

Quétif : I, 188.

Batterel : I, 148-152 notice.

Bicaïs : I, 108.

Bougerel : I, 171.

Bonardy, p. 129.

Cloysenult : catalogue, 573.

Lelong : Bibl. sacra, 1723, t. II p. 1212.

Nouvelles littéraires, 67.

Richard Simon : Lettres, t. II, p. 67.

Chaudon et Delandine : Dictionnaire historique, t. IV, p. 408.

Bérulle : correspondance, édition Dagens. Paris, Desclée de Brouwer, 1937, 3 vol. in 8.

Houssaye : Card. de Bérulle et l'Oratoire t. II p. 133-134.

Notice Batterel

Baptiste Gault, une dissertation sur les miracles qui se faisaient à son tombeau, et c'est de lui que veut parler le P. Senault, quand il finit ainsi, en 1647, l'histoire de ce saint prélat (1) : *J'omets plus de cinquante autres miracles, confirmés par le témoignage, non seulement des familles, mais des villes toutes entières, qui chargent d'une confusion éternelle ce ministre insolent, qui, croyant aussi peu aux miracles de JÉSUS-CHRIST qu'à ses mystères, a osé impudemment écrire contre ceux-ci, qui sont confirmés par toute une province, et qui se font d'ordinaire si publiquement, qu'ils ont souvent 2 ou 3,000 personnes pour témoins.*

---

(1) SENAULT, p. 143.

Batterel t. I p. 148-153
Notice 21

XXI. — Le Père François Bourgoing de Bourges

Entré en 1616, sorti en 1639

Quand de la maison du Petit-Bourbon, qui fait aujourd'hui partie du Val-de-Grâces, nous eûmes passé à celle de la rue St-Honoré (1), les gens de la cour, qui se tenait alors au Louvre, où Louis XIII faisait sa résidence ordinaire, fréquentèrent fort notre église. Elle devint même, en quelque façon, leur paroisse, depuis que le roi eut déclaré, par lettres patentes, qu'il la destinait à être sa chapelle royale, et nous, ses chapelains du Louvre.

Or, pour leur faire goûter les divins offices et les attirer aux exercices de la prière, M. de Bérulle crut devoir, au lieu du chant grégorien, introduire dans notre église une autre espèce de chant musical, qui tient et du chant ordinaire et de la musique. L'exécution répondit à ses intentions au-delà même de son attente. Ce fut une affluence de toute la cour à tous nos offices, jusques-là qu'on nous appela d'abord dans Paris *les Pères au beau chant* (2).

Des esprits critiques voulurent à tort trouver à redire à cet usage, comme singulier et même profane, parce qu'on avait mis en ce nouveau chant les psaumes et quelques cantiques sur des airs approchants de diverses chansons communes alors. Simon, tout impitoyable censeur qu'il est quand il s'agit de mordre sur nous, répond dans ses lettres que tel a été de tout temps l'usage de l'Église, de tourner en bien les inclinations, même profanes, de ses enfants, pour les attirer au culte de Dieu ; comme elle a

(1) Fardel, *Mém. mss.* Simon, *Lett. crit.*, t. II, lettre neuvième.
(2) Simon.

fait par exemple dans les temps les plus éclairés, par la majesté de plusieurs cérémonies qu'elle a empruntées du culte idolâtre, au rapport de tous les auteurs liturgiques qui en ont montré l'origine.

Il s'est seulement trompé en ce qu'il a fait le Père Bourgoin de Bourges, l'inventeur de cette nouvelle espèce de chant. Le Père Fardel (1) l'attribue au premier maître de la musique du roi, qui était chanoine de Péronne, et qui, étant entré parmi nous dans ces premiers temps, proposa d'abord de psalmodier en chœur quelques heures de l'office, composa ensuite le chant des litanies de Jésus et de la Vierge, puis celui de nos vêpres et de nos complies qu'on trouva si mélodieux, qu'encouragé par l'affluence de peuple qu'ils attiraient chez nous, il en fit sur toutes les autres parties de l'office, sur l'*Exaudiat*, sur le *Rorate*, le *Miserere* qu'il accompagna des diverses parties de la musique. Ce qu'il exécutait tant avec des instruments de basse, de viole, qu'avec des voix choisies, qui faisaient un chœur à la tribune, tandis que nos Pères en faisaient un autre en bas avec leur chant nouveau. La musique même du roi s'y rendait souvent pour cela, et plus souvent celle de M. le duc de Nevers, qui passait alors pour la meilleure de Paris.

Depuis celui-ci, le P. François Bourgoing, natif de Bourges, qu'il ne faut pas confondre avec le supérieur général, et qui était aussi musicien, fut reçu en la maison de Paris le 20 novembre 1616 (2) et fut chargé par notre deuxième assemblée générale (3), continue le P. Fardel, de faire de notre chant un livre réduit en notes de musique, où, voulant enchérir sur le premier compositeur, il nous donna de sa façon le troisième psaume des vêpres, *Beatus*

(1) Fardel, *Mém. mss.*, nos 16-17.

(2) Fardel et *Ancien Catalogue.*

(3) Je dois observer que je n'en trouve rien dans les actes de ladite assemblée que nous avons en leur entier.

vir, etc. et quelques autres chants comme ceux de l'office des morts et celui des litanies de l'enfance. Et c'est ce qu'il exécuta par l'ouvrage suivant :

Brevis psalmodiæ ratio ad usum presbyterorum Congregationis Oratorii D. N. J. C. instituta ; in quâ quid, quovemodo, tum celebranti, tum choristis aut cuilibet è choro psallendum sit, subjectis regulis declaratur. Authore. P. Francisco Bourgoing, Bituricensi, Congreg. Orator. D. N. J. C. presbytero, et domus nostræ parisiensis chori moderatore. Parisiis, ex officina Petri Ballard. 1634, in-8o.

Il paraît par un trait de l'addition, qui est à la fin, qu'il n'avait pas composé lui-même tous les chants qui sont dans ce Directoire.

Les chantres de profession ne sont pas toujours gens de grande édification. Cette expérience se vérifia en la personne de celui-ci, que nous ne crûmes pas devoir garder parmi nous. Voici ce que portent deux articles des registres du conseil à son sujet (1).

Du 5 octobre 1639 : *Le Père François Bourgoing, de Bourges, ayant déjà été exclus de la Congrégation pour quelques sujets importants, qui lui ont été déclarés plusieurs fois, ce qui n'a pas été exécuté à cause de l'infirmité qui lui survint, dans laquelle la Congrégation l'a voulu assister charitablement; maintenant qu'il est guéri, il est résolu qu'il s'abstiendra de toutes visites en ville, de confesser et d'écrire ou recevoir lettres qui ne passent par les mains de son supérieur, ce qui lui sera lu et signifié ; et s'il ne veut s'y assujettir, on s'offrira de lui payer quelque pension hors de l'Oratoire, pour l'aider à vivre à cause de son grand âge et de sa pauvreté; ce que néanmoins, la Congrégation n'offre que par charité, n'ayant que trop de causes de l'exclure.*

Et du 29 novembre 1640, après qu'il eut accepté ce dernier parti, il est conclu *qu'on ne lui donnera plus rien*

(1) *Reg. du cons.* du 12 août 1636 : *Le P. Bourgoing sortira sans délai de cette maison pour se rendre à celle de la Rochelle.*

qu'on ne s'informe auparavant de la suffisance ou insuffisance de la condition où il est, qu'on ne sache de nos Pères de Saint-Magloire où il avait demeuré séculier depuis son exclusion, comment il parle de la Congrégation, et qu'il n'ait entièrement déposé toutes les marques de notre habit.

Cette nouvelle condition était une place d'aumônier de religieuses, au faubourg de Picpus (1).

Dans le loisir qu'elle lui donnait, il s'avisa de se faire auteur, et peut-être dans le même esprit que l'on l'a dit depuis de du Ryer : *magis fami quam famæ consulens.* Le titre de son ouvrage est tel :

I *Le David François, ou la sainte psalmodie pour tout le clergé*, 2 vol. in-8°. Paris, chez Huré 1641. Le premier volume contient 2 traités : l'un de la sainte psalmodie, l'autre du sacrifice de la messe, que je n'ai encore pu déterrer. Le deuxième volume est intitulé :

Voir : S^t Simon, Mémoires II. 226
Nouv. littéraires 67

II *Le David François, ou Traitté chronologique, contenant plusieurs remarques sur les sacerdoces des loys de nature, de Moyse et de grâce, avec les ordres différens qui composent la hiérarchie ecclésiastique. Seconde partie. Par le R. P. François Bourgoing, prêtre.* Paris, chez Louis Boulanger 1641, de 220 pages in-8°.

C'est un livre indéfinissable. Je ne saurais dire, après avoir parcouru ce deuxième tome, quel peut avoir été le but de l'auteur, autre que d'avoir voulu faire un livre. Il en promet sur la fin, une espèce de continuation, qu'il donna bientôt sous ce titre :

Traitté contenant plusieurs remarques sur l'état laïque et politique de l'Eglise; et particulièrement sur les personnes sacrées des roys et monarques, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, qui en sont les chefs et modérateurs, et qui peuvent par leur piété, zèle et grand pouvoir beaucoup aider

(1) Le Long, *Bibliothea sacra*, fol., T. 2, *ad calcem*.

l'état ecclésiastique. Ce discours peut servir de quelque entretien à un jeune prince, pour l'animer à la vertu et suivre les pas de ses prédécesseurs. Par le R. P. François Bourgoing, prêtre. Paris. Boulanger, 1643. in-8° de 113 pages.

Il s'y soutient fort bien dans sa qualité d'un des plus plats, des plus minces et des plus frivoles auteurs que l'on puisse lire, et il m'en a beaucoup passé par les mains de cette espèce.

M. M. 608 = Le P. François Bourgoing, natif de Bourges, entra en la Congrégation l'an 1616, le 6 de Novembre et print la robe le 20me du mesme mois en la maison de Paris.

M. M. 607 = Bourgoing françois, de Bourges, prêtre

Lelong = Bibl. Sacra 1723, II, 1212 après avoir été de l'Oratoire, Bourgoing fut « deinde monialium in suburbio vulgò dicto de Picpuce, prope Lutetiam, a sacris. »

Chaudon et Delandine = Dictionnaire historique, T. IV, p. 408

Bourgoing François, natif de Bourges, de la cong. de l'Oratoire, a composé:

Brevis psalmodiæ ratio, Paris, 1634, in 8.

Il se fit chasser de la Congrégation à cause de son inconduite et depuis donna deux mauvais ouvrages, intitulés:

le David français, Paris, 1641, in 8.

Traité sur l'état laïque et politique de l'Eglise, 1643, in 8.

Bicaïs: L'Oratoire de France, copie de la Bib. Nle, T. I, p. 99 =

Le Père François Bourgoing, d'une famille de Bourges différente de celle du général de ce nom, fut reçu dans l'Oratoire en 1616 et fit sa principale résidence dans la maison de Paris, où il se fit connaître principalement par ses talents pour la musique, le plein-chant, les cérémonies de l'Eglise et les rubriques. Dans les premiers temps de la Congrégation, l'Eglise de la rue St Honoré servait de chapelle au château du Louvre et les prêtres de l'Oratoire étaient regardés, en quelque façon, comme des chapelains du Roi. La manière dont le service divin se faisait dans cette église, était cause qu'elle était fort fréquentée et que la plupart des gens de la Cour n'en connaissaient guère d'autre. Le P. Bourgoing, qui était chargé de la conduite du chœur, s'avisa donc, pour rendre ces derniers plus dévots, de mettre en

musique les psaumes et quelques hymnes et cantiques sur les airs de diverses chansons qu'on chantait alors à la Cour. Cela attira encore plus de monde à St Honoré et on donna aux Prêtres de l'Oratoire le nom de Pères au beau chant.

Ce chant parut néanmoins une nouveauté à quelques religieux mal intentionnés, lesquels ne craignirent point d'en parler comme d'une chose digne de blâme dans une Lettre qu'ils publièrent en 1625 contre M. de Bérulle et sa Congrégation

« Si cette raison était valable, dit Richard Simon dans le Recueil de ses Lettres (t. II, lettre 8) il faudrait aussi condamner une partie des cérémonies de l'Eglise, lesquelles, de l'aveu de Baronius, tirent leur origine de ce qui se pratiquait parmi les païens. Mais ces cérémonies, ajoute-t-il, ont été sanctifiées par le bon usage que l'Eglise en a fait. Il en est de même de ces chansons et de ces airs mondains qui ont été appliqués au chant des psaumes. »

Le P. Bourgoing, après avoir passé 24 années dans la Congrégation, la quitta en 1640, lui laissant un ouvrage de sa composition qu'il avait publié en 1634 sous ce titre :

Brevis psalmodiæ ratio ad usum presbyterorum Congregationis Oratorii D.N.J.C instituta in quâ, quid quovismodo Dnus celebrantî, Dnus choristis ac cuilibet e choro psallendum sit, subjectis regulis declaratur. Authore P. Francisco Bourgoing, Bituricensi, Congregationis Oratorii D.N.J.C. presbytero et domûs nostræ Parisiensis chori moderatore.

Parisiis, Ballard, 1634, in 8.

On trouve à la tête de cet ouvrage une lettre latine de l'auteur au Père de Condren avec l'approbation de deux docteurs et une seconde du Père Mersenne, minime.

Le même Père Bourgoing est encore auteur d'un ouvrage qu'il fit paraître peu de temps après sa retraite sous ce titre :

Le David français ou la sainte psalmodie pour tout le clergé. Paris. 1641, in 8

Adry = Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire, (Bibl. Nle fonds fr 25681) t. I, p. 188 =

(1 Brevis psalmodiæ ratio ad usum presbyterorum cong. Oratorii, auctore Francisco Bourgoing ejusdem Congreg. presbytero. Paris. Typ. Ballard, 1634, in 8.

(2 Le David français ou la sainte psalmodie pour tout le clergé, 1641, in 8.

(3 Traité contenant plusieurs remarques sur l'état laïque et politique de l'Eglise, par François Bourgoing prêtre. Paris, Louis Boullanger, 1643, in 8

Mais ce livre pourrait n'être ni de l'un, ni de l'autre Bourgoing, de l'Oratoire.

On trouve dans la Bibliotheca Telleriana : Le David français, ou traité chronologique, seconde partie, par le P. François Bourgoing de l'Oratoire. Paris. Boulanger, 1641, in 8.

Notre maison de la rue St Honoré, qui est comme la mère de toutes les autres, était alors comme renfermée dans le Louvre, dont nous étions comme les chapelains. Le lieu où vous voyez notre autel placé et où nous faisons l'office, fut bâti pour être la chapelle du roi. [J'ai vu des lettres patentes toutes dressées mais non envoyées au Parlement qui déclarent les Pères de l'Oratoire chapelains du roi et leur donnent le privilège de commensaux de la maison.) Le grand crédit que nous avions dans ce temps là à la Cour nous rendait considérables. La plupart des gens de la Cour n'avaient presque point d'autre paroisse que notre église. Un des nôtres, qui était fort habile dans la musique (Il s'appelait Bourgoing, qu'il faut distinguer du P. Bourgoing, qui a été 3e général de l'Oratoire) s'avisa, pour rendre plus dévôts ces gens de la Cour, de mettre en musique les psaumes et quelques cantiques sur les airs de diverses chansons qu'on y chantait alors. Cela attira une infinité de personnes à notre église et on nous donna le nom de Pères au beau chant.

(Richard Simon : Lettres ; t. II, p. 67)

Le P. Mersenne, qui a approuvé le livre de chant du P. Bourgoing, fait le plus grand éloge de cette musique et désire qu'on l'adopte partout. Et, en effet, dans la plupart des Bréviaires modernes, on en a adopté quelques-uns.

Jean Dagens : Correspondance du Cardinal Pierre de Bérulle, Paris, Desclée de Brouwer, 1937, 3 vol. in 8

t. I, lettre 127, page 224 au P. Paul Métézeau, supérieur à Tours, du 2 octobre 1616 =

« Je trouve bon que vous receviez ce dévôt ecclésiastique musicien, s'il vous contente. S'il vous est inutile, nous trouverons bien où le placer. »

MM 608 P 15 N 197 =
Le Père François Bourgoing
natif de Bourges
entra le 6 Nov. 1616 à Paris
y prit la robbe le 20 du même mois

François Bourgoing de Bourges
1631 (ensemble) est à St Honoré

Houssaye = Le Père de Bérulle et l'Oratoire, Plon, 1874, 3 vol in 8° = T. II, p. 133-134 =

D'après les conseils du premier maître de la musique du roi, un chanoine de Péronne entré récemment dans la Congrégation, et auquel on adjoignit bientôt M. Bourgoing, M. de Bérulle fit psalmodier en chœur quelques heures canoniales. Puis, encouragé par le succès, il chargea l'ancien chanoine de composer le chant des Litanies de Jésus et de la Ste Vierge et celui des Vêpres et des Complies. On le trouva si harmonieux, que bientôt on mit également en musique l'Exaudiat, le Rorate, le Miserere et les autres parties de l'office. Des basses, des violes, des voix choisies d'hommes et même d'enfants, formaient un chœur à la tribune, tandis qu'en bas les Pères en faisaient un autre avec leur chant nouveau. La musique du roi et celle de M. le duc de Nevers, qu'on venait pour la meilleure de la capitale, se rendaient souvent à l'Oratoire. La chapelle devint trop petite pour la foule qui s'y pressait et bientôt les disciples de M. de Bérulle furent connus dans tout Paris sous le nom de « Pères au beau chant. » (Mémoires domestiques II partie, p. 134 et suivantes. Arch. Nles mss. 220).

Des esprits chagrins ne laissèrent point échapper cette occasion de critiquer le nouvel institut. Un auteur anonyme et malheureusement musicien lui reprocha amèrement de consacrer à louer Dieu des voix d'enfants. (Epistola commonitoria ad academicos Parisiensis perturbatores P. C. P. A. Cadomi, 1616.

Certain de ne point être en opposition avec la sainte antiquité, pouvant même alléguer à ses contradicteurs l'exemple du grand réformateur de l'Eglise, S. Charles Borromée (Guissano : Vie de S. Charles, II, ch II ; Liv 7, ch. II) M. de Bérulle ne répondit pas et continua à user de cet innocent stratagème pour retenir plus longtemps les gens du monde au pied des autels de J.C.

On note : Le P. François Bourgoing s'occupa beaucoup de chant ; néanmoins Batterel pense qu'avant lui la musique était déjà introduite dans l'Oratoire. On a du P. Bourgoing :

(1 Brevis psalmodiæ ratio ad usum presbyterorum Cong. Orat. auct. Francisco Bourgoing, ejusdem congregationis presbytero. Paris, Billard, 1634, in 8°.

(2 Le David français ou la sainte psalmodie pour tout le clergé.

(3 Le David français ou brièveté chronologique. II partie par le P. Bourgoing de l'Oratoire. Paris, Boulanger, 1641 in 8

Richard Simon, dans ses Lettres (T. II p. 67) l'accuse d'avoir mis les psaumes et quelques cantiques sur les airs de diverses chansons communes connues, ce qui est tout à fait improbable. Comment en ce cas le P. Mersenne aurait-il approuvé si hautement le livre de chant du P. Bourgoing, et désiré que sa musique fut approuvée partout ? (Sans doute dans son livre de l'harmonie universelle, contenant la théorie et la pratique de la musique 2 vol. in fo) Et, en effet, dans la plupart des bréviaires modernes, on adopta quelques chants du P. Bourgoing. (Adry - Batterel)

Le P. Bourgoing. — Ce fut en 1634 que parut un livre du P. Bourgoing, *Psalmodiae brevis ratio*, à Paris, chez l'éditeur Ballard qui avait à peu près le monopole des publications musicales. Nous aurons à rencontrer par la suite, dans d'autres parties de l'*Almanach*, l'illustre Père François Bourgoing : nous n'avons à rappeler pour le moment que son action musicale. Les Oratoriens aimaient à donner dans leurs églises un beau développement aux offices liturgiques. S'ils ne pratiquaient pas, dans sa magnifique pureté, le chant grégorien, comme leurs successeurs savent si bien le faire aujourd'hui, c'était la faute du temps, non la leur propre : la tradition était perdue, et il ne dépendait pas d'eux de retrouver, plus de deux siècles d'avance, ce que nous ont appris à grand'peine les dom Pothier et les dom Mocquereau. Mais ce qu'ils chantaient selon les formes alors en usage, ils le chantaient de leur mieux, et avec amour; on les appelait les « pères au beau chant ». Et ils accroissaient le patrimoine d'acquisitions tenues, aujourd'hui encore, pour valables.

Le P. Bourgoing, bon musicien, en était l'instigateur : non qu'il ait, sans doute, composé lui-même tous les chants « brefs », entendez à peu près syllabiques, du recueil de 1634. Un ancien maître de musique du roi, qu'on a le tort de ne point nommer (du moins à ma connaissance), en avait disposé une grande partie; mais les compositions personnelles du P. Bourgoing tenaient une place honorable dans cet ensemble. Un *Salvè Regina* universellement connu aujourd'hui, le *Rorate*, probablement aussi l'*Attende*, mais avec les strophes en prose empruntées aux Prophètes nous viennent en droite ligne de l'Oratoire; des retouches discrètes, dans beaucoup d'éditions, leur ont donné davantage l'air « grégorien », encore qu'ils aient été pensés dans une autre langue; mais, retouchés ou non, ils méritent de vivre, et personne désormais ne voudrait y renoncer, sous prétexte qu'ils ne remontent pas au moyen âge.

Notice sans doute
de F. Aigain
dans un Almanach Blondel Jay, entre 1920 - 1935 (env.)

52

R. P. BOUGEREL
Biblioth. Orat. T I, p 171
Ms. de Montpellier

N° de la notice 52.

François Bourgoin

naquit dans la ville de Bourges, et entra tout jeune dans l'Oratoire. Il devint très habile musicien et composa le chant de l'oratoire qui fut très approuvé. Il avait été reçu l'an 1616, il en sortit l'an 1640.

Ouvrages :

I Le Directoire des offices de l'oratoire, sous ce titre : Brevis psalmodiæ ratio ad usum presbyterorum congr. D.J. institutæ, in quo quid, quove modo.

Paris Petri Ballard 1634 in 8°

II Le David français, ou traité de la sainte psalmodie, contenant plusieurs avis ou enseignements méthodiques pour ceux qui sont appliqués par état à chanter les louanges de Dieu, avec un petit traité touchant la messe

Paris. Sébastien Huré. 1641

No 6468 1864

Reys & Kellar

Rotterdam d. 19e Septb.

R 21
30

Fr. Bourgoing

P. François Bourgoing.

Né à Bourges en entré en sorti en.

Mort aumônier des religieuses de Picpus.

V.

Richard Simon
Lettres. IE p. 67

Lelong
Bibl. sana. 1723. T. IE
p. 1212.

N.L. 67

+ Brevis Psalmodiæ ratio ad usum presbyterorum Congr. Orat. Paris. Billard 1624. in 8 de III 14-266-19 pages.

+ Le David français, ou la 9e Psalmodie pour tout le clergé. Paris. Boulanger 1641 in 8° de 281 pages.

+ Il a composé aussi la musique dont on se servait à l'Oratoire.

Brevis psalm. ratio ad usum presbyterorum congregationis Oratorii D. N. J. C. instituta, in qua, quid, a quo rerum & quo tempore celebranti, tum choristis, aut cuilibet e choro psallendum sit, subjectis regulis declaratur.

Auctore P. Francisco Bourgoing, Bituricensi, congreg. Orat. D. N. Jesu Christi presbytero, & domus hostræ parisiensis chori moderatore.

Parisiis. Psallite deo nostro
Psallite sapienter Ps. 46

Ex officina Petri Ballard,
in Musicis typographi regii, in vico D. Joannis bellovacensis, sub signo montis parnassi 1634, cum privilegio regis.
~~1634~~.

Dedié au R de Condren.

Non vox, sed votum, non concors musica sed cor,
Non clamor, sed amor, cantat in aure dei.

In 8° de 266 p. - 2 ffm - & 2 suppl. dud. 4xo.
de 24 & 19 pages
(cantiq. & messe de requiem)

Presque noté : Oraisons recto tono. (in festis communibus & feriis paulo altius)

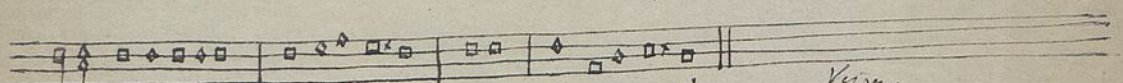

Vespres.
Matines
Laudes
Hymne de Feste.
Te deum.

A la fin de messes Cena d.
Pasque
Solennité de Jesus
"
de Paris

De exequiis.
Officium defunctorum.

Approbatio doctorum. Chastellain, Coppin.

A R. P. Mersenno ord. Stanc. de Paula.

Lamentationes comme Paris.

Missa in commemoratione omnium defunctorum.

A la réserve. B $\frac{69}{A}$ (Inventaire B. 3553)

Après préface : M. Lucat à l'arsenal. Le cahier entier.

BREVIS

PSALMODIAE RATIO

ad usum presbyterorum
Congregationis Oratorii
Domini Jesu Christi instituta,
in quâ, quid, quoue modo tum celebranti,
tum choristis, aut cuilibet e choro psal-
lendum sit, subjunctis regulis declaratur.

Authore
P. Francisco Bourgoing,
Bituricensi,
Congregationis Oratorii Domini Nostri
Jesu Christi presbytero: et Domus
nostrae Parisiensis chori moderatore

Psallite Deo nostro

Psallite sapienter (Ps. 46)

Parisiis
Ex officina Petri Ballard, in musicis
typographi Regii: in vico D. Joannis Bello-
vacensis, sub signo montis Parnassi

1634

Cum privilegio Regis

B. 3553
Elles se trouvent à la Bibl. Nle

une 2e édition en 1753

B. 7084

petit in 8° de 5 - 266 - 2 - 20 - 25 - 13 pages avec les divers supplements.

La Table: Divisum in R. P. de Condren

Approbation du R.P. Marinus Mersennus, extrait du P. François de Sainte
Approbation des Docteurs, Chastellain, chanoine de St Opportune de Paris - P. Coffin, theologus Aleranis -

Archives E. Bonnardot.

Le Père François Bourgoing (le musicien)

François Bourgoing (qu'il ne faut pas confondre avec un autre François Bourgoing devenu le 3e supérieur général de l'Oratoire et dont Bossuet fit l'oraison funèbre) naquit à Bourges et fut ordonné prêtre en cette ville pour la Trinité 1616. Trois mois après, il demandait son admission à l'Oratoire, faisant sans doute valoir ses dispositions pour la musique, car le P. de Bérulle, le 2 octobre 1616, répondant au Père Paul Métézeau, supérieur de Tours, lui écrivait : « Je trouve bon que vous receviez ce dévôt ecclésiastique musicien, s'il vous contente. S'il vous est inutile, nous trouverons bien où le placer. »

Et, de fait, nous voyons, le 6 Novembre 1616, le dévôt ecclésiastique musicien entrer en la maison de la rue St. Honoré, où il prenait l'habit oratorien le 20 du même mois. Le Père de Bérulle, après le noviciat, lui confiait « le soin de la musique et du plein chant, les cérémonies de l'église et l'observation des rubriques. » Le Père Bourgoing s'acquitta de ces fonctions pendant 23 ans, et non sans honneur.

Bourgoing François

voir carton III